

Réimpression

ex aequo

n°87 décembre 2024 / octobre 2025

La situation de la paysannerie sous nos latitudes...

Le CE local : exemples européens

Points de convergence dans les définitions du CE local

Points de divergence et débats en cours

Un commerce équitable et solidaire local en Suisse ?

La déclaration

La suite...

La Bor, entreprise locale et sociale à circuit court

Édition spéciale

En route vers un commerce
équitable et solidaire local !





magasins du monde
solidaires au quotidien

Journal des Magasins du Monde

Édition spéciale

En route vers un commerce équitable et solidaire local

Le commerce équitable local : exemples européens

France : une loi et des labels pour définir le CE origine France

Belgique : La Charte Paysans du Nord d'Oxfam-Magasins du Monde

Italie : La charte du CE et solidaire et la gamme Solidale Italiano

Points de convergence dans les définitions du CE local

Points de divergence et débats en cours

Un commerce équitable et solidaire local en Suisse ?

La déclaration et les critères

La suite...

La Bor, entreprise locale et sociale à circuit court

Initiative populaire sur la protection des aliments

3

4

5

6

7

9

10

12

15

17

18

20

ex aequo n°87

Décembre 2024 / réimpression 2025 - Tirage 200 ex.

Éditeur

Association romande des Magasins du Monde
Avenue Dickens 6 - 1006 Lausanne

Tél. 021 661 27 00

info@mdm.ch - www.mdm.ch

CCP 12-6709-5

IBAN CH83 0900 0000 1200 6709 5

Abonnements 2025

Bénévole Mdm CHF 30.-
Soutien CH F 110.-

Ami-e CHF 70.-
Parrainage CHF 360.-

L'équipe de rédaction

Lara Baranzini - Nadia Laden - Bernadette Oriet
Elisabeth Piras - Claire Berbain - Anne Monard

Photos et images

Freepick - Bio Loire Océan - Graindesail.com
Gino Girolomoni Cooperativa agricola - Oxfam-Magasins du monde - Oxfam France - FaireSwiss
Gebana - Terra Vecchia - La Bor

Graphisme et mise en page

Anne Monard

Relecture

L'équipe de rédaction

Impression

Papier recyclé
Centre d'impression Le Pays SA, Delémont

Envois postaux

Magasin du Monde Delémont

Editorial

Comme un boomerang...

Le concept de commerce équitable (CE) est né dans les années 70 en réaction aux mauvaises conditions de rémunération et de travail des pays du Sud, peu considérés et exploités par des firmes du Nord.

Il est intéressant de constater que ce concept, maintenant reconnu internationalement, revient aujourd'hui tel un boomerang servir la cause des paysans et paysannes du Nord. Car oui, ici en Suisse et partout en Europe, de nombreuses personnes peinent à vivre décemment de leur travail. La pression des grands groupes, le libre-échange et les politiques agricoles ont petit à petit déréglé le marché, distordu les prix et créé des conditions de travail difficiles en Suisse, comme ailleurs.

Forts de leur expertise et partisans d'une justice sociale et environnementale au Sud comme au Nord, les Magasins du Monde sont actuellement partie prenante d'un groupe de travail sur le CE local. Découvrez dans ce numéro leur déclaration inédite pour un commerce équitable et solidaire local !

Nadia Laden

AVEC
LE COURRIER

LIRE
COMPRENDRE
S'ENGAGER

POUR
UN MÉDIA
INDÉPENDANT

LE COURRIER

l'ecourrier.ch/maintenant

En route vers un commerce équitable et solidaire local !

Le commerce équitable (CE) est né dans les années 1960 de la nécessité de garantir des prix justes et des conditions commerciales équitables aux producteurs et productrices du Sud. Soixante ans plus tard, cette nécessité s'impose également au Nord. Le commerce équitable Nord-Sud, de son côté, est mis en concurrence avec le bio, le local et le saisonnier.

Fort de ces constats et de l'étude « Le commerce équitable local belge et européen¹ » menée en 2020 en Belgique, un groupe de travail s'est constitué en Suisse romande pour réfléchir aux contours d'un commerce équitable local et à son articulation avec le commerce équitable Nord-Sud. Le groupe comprend l'Association romande des Magasins du Monde (ASRO), Uniterre, le collectif BREAD et Swiss Fair Trade, ainsi que la Fédération romande d'agriculture contractuelle de proximité (FRACP). Dans ce cadre, l'ASRO a supervisé le stage d'une étudiante de l'Université de Genève - Lilian Schibli - qui avait pour mission de faire un état des lieux en suisse romande.

Lilian Schibli a rencontré une vingtaine de structures afin de creuser les potentialités de développement d'un commerce équitable local en Suisse et de voir quelles seraient les synergies possibles avec les protagonistes traditionnels du commerce équitable Nord-Sud. La synthèse de son travail a servi de base à une journée d'experts organisée en automne 2023 par Gaëlle Bigler, spécialiste en agroécologie et membre du groupe, avec le soutien de la Ville de Genève.

Nous vous présentons, dans ce numéro, un résumé des réflexions qui ont émergé de ce processus. Le rapport complet est disponible sur le site internet des Magasins du Monde.

La situation de la paysannerie sous nos latitudes...

... n'a pas cessé de se détériorer ces dernières années : diminution du nombre de fermes², augmentation progressive de la taille des exploitations³. La production agricole se concentre de plus en plus dans les grosses exploitations aux méthodes de production « industrielles » et fortement mécanisées avec de grands impacts sur les milieux naturels. Cette situation est liée aux choix politiques des dernières décennies.

On constate un rapport de force déséquilibré entre la grande distribution et les producteurs-trices, renforcé par l'opacité dans laquelle se négocient les prix. Les producteurs-trices dénoncent les prix à la baisse imposés par la grande distribution qui met sous pression le monde agricole. Cette pression est insoutenable pour les paysan·e·s obligé·e·s de vendre leurs produits à des prix qui ne permettent souvent pas de couvrir les coûts de production. Certain·e·s s'en sortent grâce aux paiements directs et à d'autres activités rémunératrices, mais hélas pas avec les prix obtenus pour leur travail principal. Un reportage de Temps Présent⁴ souligne le paradoxe : les prix

négociés par les grandes surfaces sont acceptables par les producteurs-trices uniquement parce que les exploitations reçoivent des paiements directs de la Confédération (payés donc par le contribuable).

De plus, les marges prélevées par Coop et Migros (qui contrôlent 80% du commerce de détail suisse) sur les produits bio sont clairement plus hautes que celles réalisées avec les cultures conventionnelles⁵, rendant ces produits accessibles uniquement à une minorité de la population, ce qui freine l'essor de l'agriculture biologique dans le pays.

Les conditions-cadre ne sont en outre pas favorables à un changement des pratiques agricoles. Les paiements directs orientent la pratique : sur-spécialisation, agrandissement des domaines, forte mécanisation, etc. La reprise d'une ferme en dehors de la famille coûte extrêmement cher, ce qui rend difficile l'accès à la terre à des personnes ou groupements souhaitant développer des projets agricoles alternatifs⁶. Sans oublier que des formes juridiques comme les coopératives et les petites fermes n'ont pas droit aux paiements directs.

1 Édité par le Trade and Development Center de l'Agence belge de coopération.

2 Rien qu'entre 2021 et 2022 ce ne sont pas moins de 520 fermes à avoir disparu.

3 Le nombre d'exploitations comptant moins de 30 hectares a diminué (-2,0%), celui des exploitations cultivant plus de 30 ha a augmenté (+1,9%). Relevé des structures agricoles en 2022, Office fédéral de statistique.

4 Temps Présent, 9 mars 2023 « Coop, Migros, les petits secrets de la grande distribution ».

5 RTS, Temps présent « Coop et Migros, les petits secrets de la grande distribution » 09.03.2023

6 Uniterre : La terre à ceux qui la cultivent

Le commerce équitable local : exemples européens

Qu'entend-on par « commerce équitable local » ou « commerce équitable Nord-Nord » ?

Pour le savoir, penchons-nous sur diverses initiatives lancées par les actrices et acteurs historiques du commerce équitable (CE) Nord-Sud, notamment les deux faîtières que sont la World Fair Trade Organisation (WFTO) et Fairtrade International, ainsi que quelques organismes dans trois pays européens, à savoir la France, l'Italie et la Belgique.

L'approche de la WFTO, la filière intégrée du CE

Face au constat des inégalités croissantes au sein des pays du Nord et le fait que les questions d'exploitation ne sont plus limitées aux pays du Sud, la WFTO a décidé, en 2017, de donner la possibilité à des groupements de producteurs-trices basés dans les pays du Nord d'être reconnus comme des antités du CE.

«Aujourd'hui, nous devons reconnaître que les inégalités doivent être abordées indépendamment de la situation géographique (...) il n'est plus approprié de faire la distinction entre le Sud et le Nord, car il existe une grande variété entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, qui ne peuvent pas être simplement divisés en deux groupes. Au contraire, chaque cas doit être considéré individuellement».⁸

Pour ces groupements, quelques exigences supplémentaires viennent s'ajouter aux critères de base du CE Nord-Sud, dont le fait d'être composé de **petites structures**, de travailler avec des groupes **économiquement marginalisés**⁷ et, pour les groupements agricoles, de déjà disposer d'une **certification biologique** valide, être en **transition biologique** ou impliqué dans **des systèmes de garantie participative**.

La WFTO Europe travaille actuellement à une batterie de critères plus précise pour les producteurs-trices du Nord. Des points de discussion restent ouverts, notamment à propos de la définition de « producteurs marginalisés ». Entretemps, certains groupements basés au Nord ont déjà pu devenir membres de la WFTO. C'est le cas de Girolomoni, dont les produits sont vendus dans les MdM depuis plusieurs années.

L'approche de Fairtrade International, la filière labellisée du CE

Au sein de la filière labellisée, il existe depuis quelques années des projets pilotes de labellisation de produits dans les pays du Nord. En Italie, une réflexion est en cours pour la certification de produits typiquement italiens comme la tomate. En France, le label Fairtrade Max Havelaar a conçu en 2021 un nouveau cahier des charges pour les filières françaises du lait et du blé. En 2022, cette nouvelle certification a mené à la mise sur le marché de deux produits mêlant des ingrédients locaux (lait du Cotentin et des pays du Sud (vanille de Madagascar et sucre de canne).

Le diagramme intitulé "LES LABELS DE COMMERCE ÉQUITABLE" illustre les différentes catégories de labels existantes :

- label uniquement Nord-Sud** (à gauche) :
 - Logo de la World Fair Trade Organization (WFTO)
 - Logo de Fairtrade Max Havelaar
- labels uniquement origine France** (à droite) :
 - Logo de Commerce Équitable France
 - Logo de Agri-éthique France
 - Logo de Bio ÉQUITABLE EN FRANCE
- labels Nord-Sud et origine France** (au bas) :
 - Logo de Tourisme ÉQUITABLE
 - Logo de l'ÉQUITABLE & BIO BIOPARTENAIRE
 - Logo de fair for life

7 Le groupement doit :

- soit vivre dans une région ou un pays où les possibilités d'emploi sont insuffisantes - en d'autres termes, dans un endroit où le chômage est élevé et persistant ;
- soit avoir un manque ou un accès insuffisant à l'éducation ou à une formation professionnelle (notamment pour des raisons financières) ;
- soit être mentalement ou physiquement handicapé au point d'entraver l'emploi conventionnel ;
- soit souffrir d'une discrimination qui l'empêche de profiter des possibilités d'emploi ou d'éducation et de formation existantes (dignes) ;
- soit être incapable de s'engager sur le marché en tant que partenaire commercial égal en raison de règles commerciales injustes, de monopoles dominants ou de restrictions politiques.

8 La déclaration d'intention publiée par la WFTO en 2017 a été complétée par un Factsheet de 2018 et une prise de position en 2021.

France : une loi et des labels pour définir le CE origine France

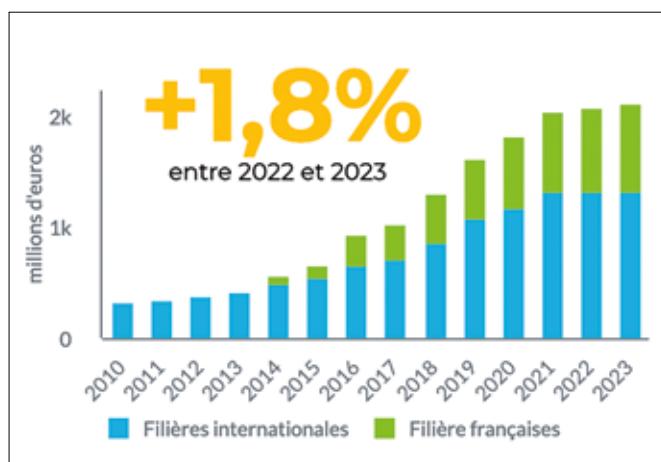
En France, plusieurs lois ont été élaborées pour définir le commerce équitable (CE). La première, en 2005, donnait une définition réservée au commerce Sud-Nord. L'élargissement de la définition en 2014 a permis d'y inclure les relations Nord-Nord. En 2021, la définition s'est encore affinée avec la loi française sur le climat pour inscrire la démarche du **CE comme outil pour la transition agroécologique et sociale**. La loi exige en outre que toute appellation « équitable » soit garantie par un système de certification. Les précurseurs, Alter Eco et Ethiquable, ont intégré la démarche bio et locale dès 2003. La gamme d'Ethiquable « Paysans d'ici », lancée en 2011, repose sur une charte pour le maintien d'une agriculture paysanne en France. À ce jour, huit labels certifient des produits issus du CE. Agri-Éthique et Bio équitable en France sont les deux labels spécialisés dans la certification des produits français. Les autres labels certifient des produits du Sud et commencent à certifier également des produits du Nord.

La définition du CE établie dans la loi s'applique aux agriculteurs et agricultrices français dits en situation de **désavantage**

économique⁹. Le CE origine France a été réfléchi pour des filières « longues », avec des intermédiaires. Les producteurs et productrices ne vendent pas directement aux consommateurs et consommatrices. C'est pourquoi le terme « équitable » est protégé et ne peut pas être utilisé sans le respect de certains critères.

Les circuits courts comme ceux de l'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), au sein desquels les producteurs et productrices maîtrisent leurs prix, en dialogue avec les consommateurs et les consommatrices et où ils peuvent bénéficier d'une juste rémunération quand cela a été organisé, ne sont pas considérés comme du commerce équitable.

La démarche française est de loin la démarche de définition du CE local la plus avancée au niveau européen ainsi que celle qui a le plus d'années d'existence. Elle permet de constater que **l'augmentation des ventes de produits du CE origine France ne s'est pas faite au détriment des produits du CE du Sud. Au contraire, les deux démarches semblent se renforcer mutuellement**.



9 Les standards de Max Havelaar France définissent cette vulnérabilité économique avec des critères obligatoires basés sur :

1. l'éligibilité territoriale et une liste de critères permettant de définir quels territoires sont éligibles ;

2. l'éligibilité individuelle :

a. le/la chef d'exploitation est agriculteur ou agricultrice à titre exclusif et l'exploitation est membre d'une organisation collective de producteurs d'au moins 5 exploitations et avec un fonctionnement démocratique ; ET / b. soit il y a une précarité économique ; / c. soit le/la chef/fe d'exploitation est installé depuis moins de 10 ans ; / d. soit la production est en conversion vers la certification biologique.

10 Graphique tiré de Poos S., «Le commerce équitable belge et européen», Enabel, mars 2023

Belgique : La Charte Paysans du Nord d’Oxfam-Magasins du monde

En 2013, Oxfam-Magasins du monde Belgique (OMdM) a adopté la « Charte Paysans du Nord ». L'idée est de soutenir l'agriculture paysanne belge, notamment les fermes appliquant des modes de production paysanne et d'établir des partenariats économiques avec des acteurs qui portent un projet économique alternatif, tout en défendant ouvertement la vision politique paysanne de la souveraineté alimentaire. **La Charte inscrit clairement le CE Nord dans la transition agroécologique selon sa définition la plus systémique et politique.**

La même année, des produits Nord sont proposés dans ses magasins, comme les produits de la gamme paysanne Ethiquable, les produits italiens de Libera Terra et des bières belges et biologiques.

Pour le choix de l'assortiment alimentaire Nord, ils appliquent des critères aussi (voire plus) exigeants que ceux de l'alimentaire du Sud : **les produits doivent être équitables et au minimum bio**. Les prochains produits locaux à être introduits seront issus de projets agroécologiques, **à minima labellisés bio et Prix Juste Producteur**. La combinaison de ces deux labels permet, selon OMdM, de répondre à la fois aux exigences de CE et de l'agroécologie.

La démarche d'OMdM est particulièrement intéressante car elle couvre l'intégralité de la filière, du producteur au distributeur. Elle prévoit des critères pour les producteurs et productrices qui portent sur leur organisation et leur taille, les modes de

production, les produits, les relations commerciales et les partenariats de la chaîne d'approvisionnement. Enfin, des critères pour les intermédiaires qui doivent obligatoirement, entre autres, s'inscrire dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

Une batterie de critères couvre la typologie des exploitations agricoles (comme la taille), les modes de production (par exemple agroécologique), la gouvernance des organisations de producteurs et productrices (par exemple le fonctionnement coopératif), des critères commerciaux (prix, préfinancement, etc.) et des critères pour la chaîne d'approvisionnement (traçabilité, nombre limité d'intermédiaires, etc.).

Comme en France, le CE local est vu comme un outil pour la transition agroécologique du pays et un moyen de réconcilier social et environnemental, car il permet de donner des moyens économiques accrus aux agriculteurs et agricultrices s'engageant dans la transition (couverture des risques technico-économiques, rétribution des services écosystémiques rendus, ...).

OMdM a mené, dès septembre 2023, une campagne plaidant pour le développement de l'agroécologie en Belgique, plus particulièrement via un soutien financier accru et la création de filières équitables Nord-Nord. Elle a publié l'étude « Développement de filières agroécologiques en Belgique - Pour une approche territoriale et équitable », particulièrement intéressante.

L'agroécologie, dossier Oxfam-Magasins du monde Belgique « Et si on (re)prenait en main notre alimentation ? »

L'une des forces de l'agroécologie est son caractère systémique et intensif en connaissances (les intrants sont remplacés par le savoir). En remettant fortement en question le modèle agronomique dominant, elle vise la transformation de l'ensemble du système alimentaire, y compris en matière d'équité et d'accessibilité¹¹. En cela, l'agroécologie est simultanément une critique et une solution¹². Cette multifonctionnalité ainsi que son caractère holistique et flexible en fonction du contexte local, font qu'il est difficile de résumer l'agroécologie en une série de critères, comme le ferait un cahier des charges en agriculture biologique. Oxfam-Magasins du monde et ses alliés se réfèrent aux 11 piliers de l'agroécologie selon Nyelini ainsi qu'aux 13 principes du HLPE (High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition)¹³. Ces différents principes permettent d'encadrer les différentes démarches et de distinguer l'agroécologie, réellement transformatrice, des autres initiatives.

11 Giessman S. 2014. Agroecology : the ecology of sustainable food systems, Third edn. CRC Press, Boca Raton, p. 405.

12 Buttel, F.H. 2003. Envisioning the future development of farming in USA: Agroecology between extinction and multifunctionality?

13 Le High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition (HLPE) fournit au Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA) des Nations Unies des analyses scientifiques et des conseils indépendants afin de faciliter les débats politiques et d'éclairer l'élaboration des politiques.

Italie : La charte du CE et solidaire et la gamme Solidale Italiano

Altromercato, la plus grande organisation de CE d'Italie, membre de Equo Garantito (EG), a été pionnière dans le lancement de produits issus du CE italien. Dès 2010, elle a développé la gamme Solidale Italiano. Le lien entre la démarche équitable et l'ESS est très serré : la gamme Solidale Italiano propose des produits issus de coopératives sociales travaillant avec des détenus ou des jeunes à la dérive.

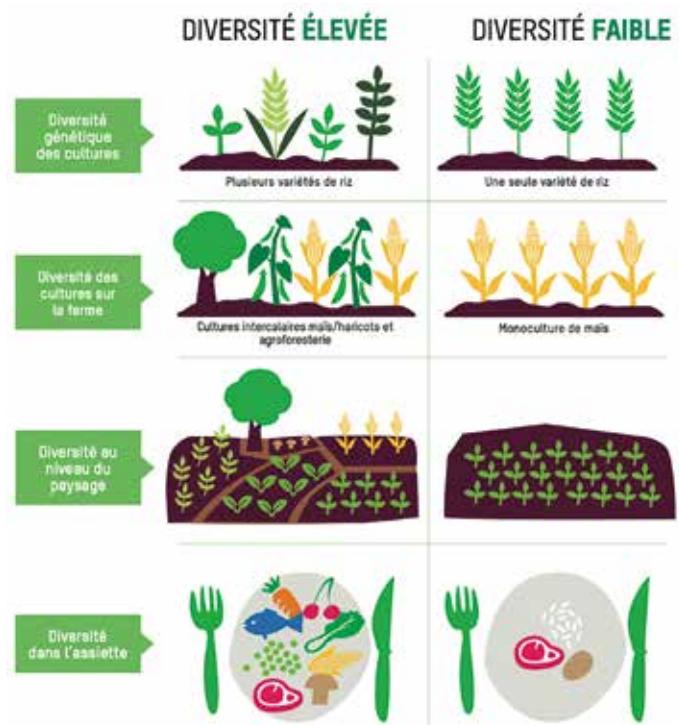
EG, la faîtière italienne du CE créée il y a vingt ans, a rédigé la **Carta Italiana dei Criteri del Commercio EQUO e SOLIDALE** et a développé un système de certification et de garantie basé sur les principes de la WFTO, pour vérifier les organisations italiennes du CE (structures d'importation et détaillants). En 2018, EG a changé son standard pour y intégrer des producteurs et productrices italiens qui, en plus de respecter les standards de base du CE, doivent en outre :

- être de petite taille ou travailler avec un groupe de petits producteurs·trices ;
- s'il s'agit d'agriculteurs·trices, avoir une certification biologique valide ou être en transition vers l'agriculture biologique ou faire partie de systèmes de garantie participatifs ;
- offrir des opportunités socio-économiques aux personnes économiquement défavorisées (selon la définition de la WFTO).



© Gino Girolomoni Cooperativa Agricola Marche - Isola del Piano (PU)

Pour le moment, l'association inclut deux organisations productrices italiennes (une coopérative de production de tomates dans les Pouilles sur des terrains libérés de la mafia et de l'huile de Toscane issue d'une coopérative dans une réserve naturelle de vieux oliviers réhabilités). Recruter d'autres acteurs et actrices semble difficile. L'obstacle principal serait la forme juridique imposée par les standards WFTO et le standard EG, à savoir d'être à but non lucratif (tel que défini dans la loi). Or, dans l'agriculture italienne, la majorité des structures ne sont pas des coopératives ou des associations, mais plutôt des entreprises familiales (donc des petites structures à la forme juridique, d'un point de vue légal, à but lucratif).





LES 13 PRINCIPES DE L'AGROÉCOLOGIE

Sous le titre "Agroécologie et biodiversité : la sécurité alimentaire et l'écologie au service de l'agriculture", ce document a été élaboré par l'Institut national de l'alimentation et de l'environnement (Inrae) et l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (IAV).

Source : www.inrae.fr/agroecologie/

Diversification économique

Diversifier les méthodes d'exploitation en veillant à intégrer un panel d'activités complémentaires et diversifiées permettant de répondre aux besoins des consommateurs.

Valeurs sociales d'alimentation

C'est un système alimentaire qui a pour objectif la sécurité nutritionnelle, l'équité sociale et l'égalité des marchés commerciaux locaux, la durabilité et la sécurité alimentaire et sociale au niveau régional et à la mondiale.

Participation

Encourager l'organisation sociale et la participation active des agriculteurs à la décision et à la gestion des ressources naturelles et humaines au niveau local et régional, tout en assurant la transparence et la qualité des produits et services.

Équité

Assurer des moyens d'subsistance dignes et sûrs pour tous, avec une équité entre les différentes catégories de population, en garantissant un accès équitable et durable à des conditions favorables des droits des groupes vulnérables.



Co-création des connaissances

Promouvoir la recherche et le partage d'expériences et de connaissances des agriculteurs, à travers l'innovation locale et participative, et de la recherche dans les organisations intermédiaires dans les domaines agricoles.

Connectivité

Construire et renforcer la connectivité entre les producteurs et les consommateurs au moyen de la production, des circuits de distribution, des échanges et de la recherche dans les domaines agricoles.



Recyclage

Utiliser les ressources et les déchets locaux et locaux dans le respect des principes de durabilité et de durabilité.



Réduction des intrants

Maintenir et développer la diversité biologique, la diversité biocénosique et les ressources génétiques dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, en réduisant les intrants.



Senté animal

Assurer la santé et le bien-être des animaux.



Biodiversité

Maintenir et développer la diversité biologique, la diversité biocénosique et les ressources génétiques dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, en réduisant les intrants.



Senté du sol

Assurer le fonctionnement et la durabilité des sols, en prévenant et en réversant la dégradation, en améliorant la fertilité et l'humidité, et en assurant la résilience et la durabilité.



Gouvernance des terrains et des ressources naturelles

Assurer un fonctionnement institutionnel pour assurer la durabilité des sols, des eaux et des ressources naturelles, en assurant la participation des agriculteurs et des communautés rurales et urbaines, et en assurant la protection et la promotion des droits des groupes vulnérables.



Participation

Assurer la participation des agriculteurs et des communautés rurales et urbaines, en assurant la protection et la promotion des droits des groupes vulnérables.



Points de convergence dans les définitions du CE local

Les points communs des démarches de CE local / CE Nord

- Des prix et rémunérations équitables qui doivent couvrir les coûts de production et inclure une marge pour le producteur, la productrice.
- Des conditions de travail décentes.
- L'engagement dans le long terme entre les producteurs et productrices et les fournisseurs et distributeurs.
- L'organisation des producteurs et productrices dans des structures avec un fonctionnement démocratique.
- Un mode de production compatible avec les principes de l'agroécologie et/ou de l'agriculture biologique.
- L'existence d'un projet de développement local et collectif.
- L'exigence de transparence et de traçabilité des filières.
- Des exploitations de petite taille avec une production « familiale » ou peu industrielle et diversifiée, ou des producteurs et productrices marginalisé-e-s.
- Tout au long de la chaîne, un travail de sensibilisation à un commerce plus équitable.

Le CE local comme moteur de la transition agroécologique

Nous constatons un consensus large des structures historiques du CE Nord-Sud sur les questions écologiques. Il y a unanimité quant au fait que le CE Nord ou local doit comporter, outre des critères sociaux, des critères écologiques. Comme le souligne Julie Maisonhaute, déléguée générale adjointe de Commerce équitable France dans le reportage « Les filières de la transition » d'Oxfam-MdM : « ... pour nous, ce serait quelque part risqué qu'à travers le CE, on rende rentables des pratiques agricoles qui devraient s'arrêter parce que trop polluantes ».

La convergence entre la démarche équitable et la démarche agroécologique est d'ailleurs très importante dans le CE Nord-Sud. Selon le principe 10 de la WFTO, la majorité des produits alimentaires du CE sont biologiques et l'accompagnement à la certification « bio » fait partie des prestations de la filière.

Le CE local porté par les structures de l'ESS

Nous constatons une convergence entre le CE local et l'économie sociale et solidaire (ESS). Celle-ci est déjà présente dans la filière intégrée du CE Nord-Sud et cette présence se confirme dans les réflexions sur le CE local. L'organisation démocratique des producteurs et productrices, par exemple, est une caractéristique qui fait clairement l'unanimité.

En Italie, Equo Garantito parle de « commerce équitable et solidaire ». Dans l'extension des standards aux producteurs et productrices italiens, le statut de coopérative ou d'association devient incontournable. De plus, il est demandé aux entreprises de transformation de produits du CE d'être de préférence des entreprises de l'ESS.

En France, le CE est inscrit dans la loi sur l'ESS et a été poussé par des coopératives issues du monde de l'ESS comme Ethiquable ou Solidar Monde. Le collectif de concertation et de représentation des acteurs et actrices français du CE affirme donc que : « **les liens entre le CE et l'ESS sont naturels et incontestables** ». Ces liens sont parfois formalisés au point d'inclure dans les standards de certains labels de CE origine France d'autres caractéristiques typiques de l'ESS, comme le plafonnement de l'écart salarial au sein d'une structure commerciale.

Quant à la Belgique, la Charte Paysans du Nord d'OMdM demande que les fournisseurs indirects (intermédiaires entre les producteurs, productrices et les magasins) soient membres de l'ESS.

Points de divergence et débats en cours

La définition de « producteur-trice marginalisé-e »

On peut constater un certain décalage entre l'approche française et les autres en ce qui concerne l'éligibilité des groupements de producteurs et productrices. En France, au-delà des critères territoriaux, le simple fait d'être en conversion vers le bio peut être un critère suffisant pour rentrer dans la catégorie des structures en situation de « désavantage économique ». Cette ouverture par rapport aux définitions plus restrictives est contrebalancée par la demande supplémentaire faite aux paysans et paysannes de s'engager dans la transition biologique et/ou agro écologique.

L'étude de Samuel Poos sur le CE belge et européen¹⁴ montre que la plupart des initiatives de CE local en Europe se structurent autour de petites exploitations avec une production dite familiale, peu industrialisée et diversifiée. Ces caractéristiques seraient suffisantes pour entrer dans la définition de « producteur marginalisé ». En France, l'application de la loi française par le label Max Havelaar laisse ouverte la possibilité de certifier de grandes exploitations. Au sein de la WFTO, un débat est en cours sur la définition de « producteur marginalisé ».

De leur côté, les organisations du Sud demandent une définition plus restrictive. Il est à supposer que les producteurs et productrices du Sud se sentent menacés par le CE Nord. Ceci d'autant plus que la démarche de reconnaissance d'un CE local par la WFTO va permettre, en théorie, d'écouler les produits du Nord partout dans le monde.

CE local ou CE Nord-Nord ?

La diversité des champs d'application géographiques des initiatives de CE au Nord est importante et suscite débat et confusion. Il y a en effet des enjeux différents selon le marché visé par les initiatives de CE au Nord. Une production locale équitable peut en effet être écoulée au niveau local ou régional (on parlera plutôt de CE local) ou alors viser des marchés internationaux, le plus souvent au Nord (on parlera plutôt de CE Nord-Nord).

Quand la filière de produits de CE du Nord s'insère dans une logique internationale, la question de la concurrence avec les produits Nord-Sud est plus importante : les oranges du CE d'Espagne, par exemple, viendraient concurrencer les oranges du CE d'origine brésilienne sur le marché suisse. Ceci peut expliquer les enjeux des débats en cours au sein de la WFTO autour de la définition plus ou moins stricte de ce que l'on entend par « producteur marginalisé ».

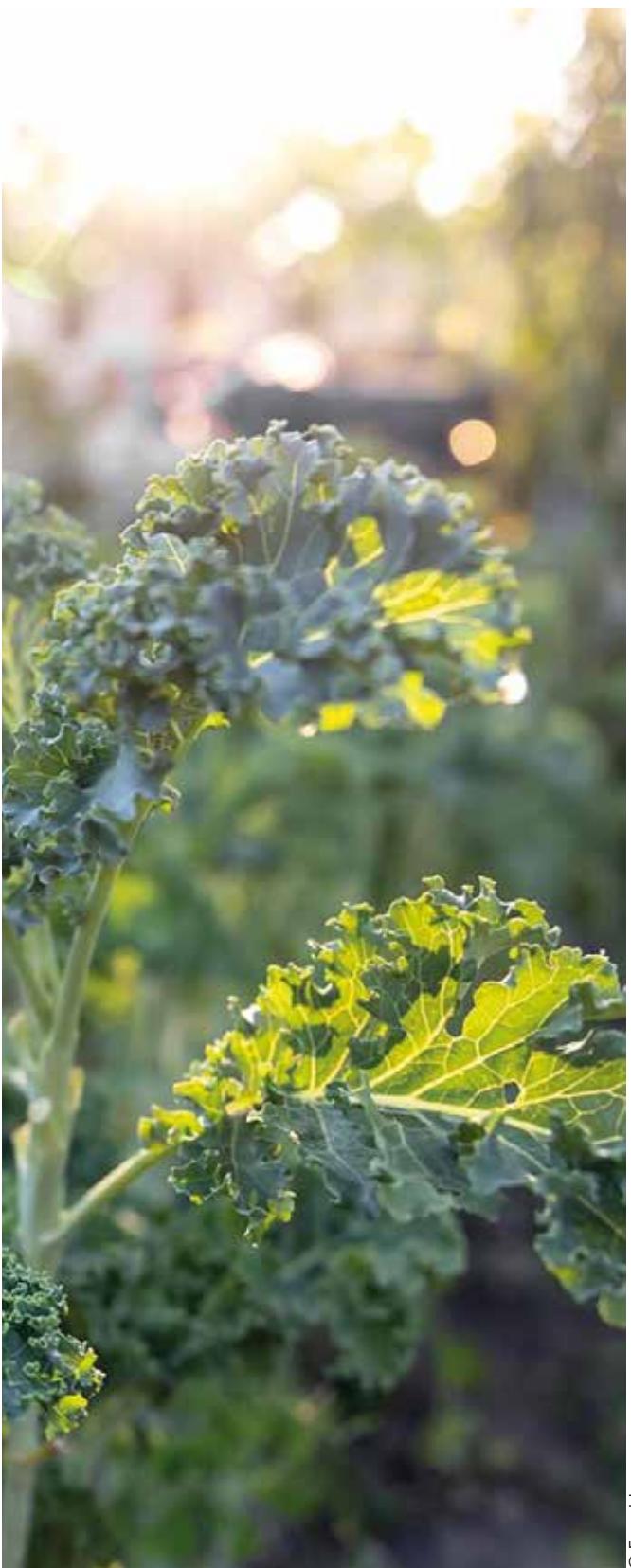
Quand la production est destinée à être écoulée au niveau local ou régional, la concurrence avec des produits du CE du Sud est moins importante. Mais se pose la question de la mise en concurrence entre les produits issus du CE local avec ceux issus du CE Nord-Nord d'un autre pays du Nord : dans les Magasins du Monde en Suisse, par exemple, faudrait-il se focaliser sur des produits du commerce local (et donc vendre des pâtes équitables suisses) ou bien des pâtes du CE d'Italie ?

OMdM a résolu cette équation en donnant la priorité aux produits du CE belge et en **acceptant des produits d'autres marchés équitables de pays du Nord, pour autant qu'ils représentent une identité de « terroir » en lien avec des spécificités de l'agroécosystème de la région.**



© Freepick

14 www.tdc-enabel.be – Le commerce équitable belge et européen



© Freepick

La nécessité d'une certification

Un autre point pour lequel on constate des différences d'approche est celui de la certification et du contrôle des filières du CE Nord: la France a opté pour une définition légale et a conditionné l'utilisation du terme «équitable» à la présence d'une certification. C'est le seul pays à avoir fixé ce niveau d'exigence. Ceci est probablement lié au fait que le CE origine France est pensé pour des filières plus longues. Les filières courtes, qui s'inscrivent dans l'ESS mais qui ne sont pas labellisées, ne peuvent pas utiliser le terme «équitable», tout comme des petites structures agroécologiques qui n'ont pas les moyens de rentrer dans le système de certification.

L'agriculture contractuelle de proximité et le CE

Sur le papier, les filières courtes et les projets d'agriculture contractuelle de proximité reprennent l'essentiel des principes et des valeurs à la base du concept de CE. Cependant, comme l'a souligné Samuel Poos dans son étude, les protagonistes de ces filières ne se retrouvent pas dans le terme «équitable», qui est associé au commerce Nord-Sud et aux produits labellisés dans les grandes surfaces. Ce constat a également été fait par Laurence Lewalle, ex-coordinatrice du réseau des Groupes d'Achats Solidaires de l'Agriculture Paysanne en Belgique, dans le reportage «Les filières de la transition»: ils n'ont pas besoin de l'approche de CE et de sa formalisation assez aboutie de critères car elle n'est utile que pour des filières (semi) longues.

Avec la mise en place du CE local sous nos latitudes, les structures pourraient commencer à se reconnaître dans le terme «équitable», et il serait difficile de leur en refuser l'utilisation, dans la mesure où tous les principes du CE y seraient respectés.

Un commerce équitable et solidaire local en Suisse ?

Notre étude, essentiellement qualitative et exploratoire issue d'entretiens avec différents acteurs et actrices suisses des mouvements du CE, de l'agriculture alternative et de l'ESS, a permis de dresser quelques constats.

Les initiatives locales qui sont les plus proches des principes et des valeurs du CE, ne se reconnaissent pas dans ce terme

Le concept de CE est rattaché aux produits labellisés disponibles dans les grandes surfaces et est assimilé uniquement aux relations Nord-Sud. Parmi les structures suisses interrogées, celles qui ont les démarches les plus avancées dans la réflexion sur le changement du système alimentaire ne s'identifient pas avec ce terme. En revanche, elles se retrouvent dans les

Le lait FaireSwiss rémunère les coopératrices et coopérateurs en fonction du nombre de parts sociales détenues. Afin d'inclure dans la démarche des producteurs et productrices de zones très reculées et surtout de toute la Suisse, FaireSwiss recourt au système du bilan de masse¹⁵. Le lait FaireSwiss est récolté, transformé et vendu par Cremo à Fribourg. Dans le système FaireSwiss, un coopérateur tessinois continuera à vendre son lait au Tessin à un transformateur tessinois car cela n'aurait pas de sens de le transporter jusque dans le canton de Fribourg. Son lait ne se retrouvera donc pas physiquement dans la brique de lait équitable dans laquelle on trouve exclusivement du lait fribourgeois. Ceci pose problème pour les collectivités publiques

critères qui peuvent définir le CE local. Autrement dit, même si les personnes interrogées ne s'identifient pas particulièrement avec le terme CE, elles partagent les valeurs de base que l'on retrouve dans les démarches françaises, italiennes ou belges de CE local. Toutes ces structures voient également une cohérence entre les luttes des paysannes et paysans d'ici et des pays du Sud pour des prix justes.

D'autre part, la seule initiative qui utilise le terme «équitable» pour un produit suisse, à savoir le lait équitable (voir encadré) ne remplit actuellement pas la totalité des critères de base du CE local (notamment l'exigence de la traçabilité physique du produit, donc l'interdiction du bilan de masse¹⁵ et les exigences en matière de protection de l'environnement).

genevoises, par exemple, il ne serait pas envisageable de vendre du lait fribourgeois à la place du lait genevois GRTA. Au-delà du débat sur le bilan de masse, l'engagement vers une production agroécologique et biologique (un des critères communs aux initiatives de CE local européennes) est un élément manquant dans cette démarche. Pour aboutir à un véritable commerce équitable local du lait, il faudrait probablement ne pas se limiter à la couverture des coûts de production, mais prévoir une prime qui permette aux exploitations de s'engager dans la transition agroécologique.



© FaireSwiss

¹⁵ Fairtrade International définit ainsi le bilan de masse : «Sous le bilan de masse, les entreprises peuvent mélanger des produits Fairtrade et non Fairtrade au cours du processus de fabrication, à condition que les volumes réels des ventes aux conditions Fairtrade soient suivis et audités tout au long de la chaîne d'approvisionnement».

¹⁶ Voir note précédente.

L'idée d'une labellisation «équitable» ne séduit guère

La plupart de structures rencontrées n'aiment pas l'idée d'un énième label qui certifierait le CE local. Le Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne opte plutôt pour la création d'un réseau de confiance, sans contrôle strict des pratiques, mais avec un outil collectif d'évaluation qui pourrait être utilisé par chaque ferme pour se rendre compte de sa situation et voir la façon dont elle pourrait changer certaines données structurelles dans son domaine. Cet outil, appelé «diagnostic paysan», a été développé par la FADEAR (le réseau de l'agriculture paysanne) en France.

Etat d'avancement des réflexions sur le CE local

La filière intégrée du CE en suisse est composée, entre autres, par les Magasins du Monde (en Suisse romande) et par leurs fournisseurs, dont Claro AG (membre de l'Association européenne du commerce équitable (EFTA) et Gebana (membre de la WFTO). La filière débute ses réflexions sur le CE local et les pratiques ne sont pas encore formalisées.

ClaroAG propose dans son assortiment des produits du Nord, sans prétendre les intégrer dans son assortiment de CE : ces produits (essentiellement italiens) viennent compléter l'assortiment de CE Nord-Sud. Il n'y a pas de critères objectivés pour le choix des producteurs-trices mis à part le label bio et des relations historiques avec ces producteurs-trices. Certains produits sont issus de projets reconnus CE par l'Italie (comme la coopérative Girolomoni), mais d'autres viennent de projets qui ne sont pas encore reconnus par l'Italie comme étant des projets de CE local. Gebana, acteur historique du CE Nord-Sud, ne revendique plus le terme de CE depuis 2018, tout en continuant pourtant d'en appliquer les principes : assurer des rémunérations dignes, une agriculture qui va plus loin que les certifications biologiques, un lien direct avec les producteurs-trices, le développement d'une autonomie économique dans les pays producteurs, ainsi qu'une posture militante assumée. Gebana propose, depuis quelques années déjà, des produits du Nord en provenance de pays européens et de la Suisse. Toutefois, le fait qu'une liste de critères pour le choix de ces producteurs-trices ait été formalisée n'est pas établi.

Chaque Magasin du Monde est libre de proposer des produits alimentaires locaux, pour autant que l'assortiment garantisse 80% de produits issus de la filière intégrée du CE. Certains

magasins vendent des produits locaux, d'autres sont des centres de livraison pour les paniers d'agriculture contractuelle de proximité. Des magasins mettent un rayonnage à la disposition de l'Association des femmes paysannes, certains vendent le lait FaireSwiss alors que d'autres refusent de le vendre car il n'est pas bio. Si les pratiques sont diverses et variées, on constate néanmoins que l'idée de soutenir l'agriculture locale fait partie des principes et valeurs des personnes qui composent le mouvement.

Difficulté à concilier le volet social et le volet environnemental

Les initiatives de CE local en Europe comportent ces deux volets. En Suisse, on constate que les organisations actives au sein des filières classiques se positionnent tantôt sur les aspects sociaux et tantôt sur l'aspect écologique. L'unité entre ces deux démarches ne semble pas acquise, sauf au sein des projets d'agriculture contractuelle de proximité, même si cela ne se traduit pas par des exigences strictes au niveau environnemental.

Le manque de filières de transformation et de commercialisation alternatives

Le constat du manque de filières de transformation alternatives est unanime. Des projets particulièrement innovants existent du côté du Canton de Genève. C'est le cas notamment du Supermarché participatif paysan qui a développé des ateliers de transformation (filière céréales, lait et viande à Meyrin). Cela permet d'assurer une cohérence des valeurs au long des trois filières, ainsi que de garantir une indépendance des producteurs-trices. La démarche présente néanmoins la problématique d'atteindre une clientèle assez importante pour pouvoir être viable. Cela nécessite également de multiplier les points de vente pour être le plus près possible des consommateurs et consommatrices.

Les projets d'agriculture contractuelle de proximité construisent activement des filières alimentaires alternatives, qui relient les producteurs-trices aux personnes qui consomment leurs produits, évitant tout intermédiaire non nécessaire. La FRACP écrit dans sa charte que la transformation et la distribution des produits devraient être «gérées autant que possible par les producteurs-trices» et que «des partenariats avec d'autres artisan·e·s) du monde rural (boucherie, moulin, pressoir, boulangerie...) sont recherchés et souhaités, pour

autant que la transparence du mode de transformation et de la filière soit assurée pour les produits redistribués aux consommateurs·trices». Pour les MdM, l'introduction de produits du CE local dans les 35 magasins romands serait aussi un défi de taille en raison de l'absence de centrale de distribution et d'un système de livraison permettant de couvrir toute la Suisse romande. Ils seraient obligés de négocier avec leurs fournisseurs principaux la mise en place d'une telle infrastructure. En Italie, le principal fournisseur des magasins de commerce équitable, Altromercato, a mis à disposition son lieu de stockage et son système de livraison pour les produits équitables locaux.

Potentiel d'un rapprochement entre les structures de l'ESS et du CE

Le lien entre CE et ESS se confirme en Suisse francophone. Les MdM sont membres de la Chambre Genevoise de l'économie sociale et solidaire (APRÈS-GE) depuis plusieurs années et ont inscrit dans leur charte le soutien à l'ESS. Les projets de l'agriculture contractuelle de proximité, ainsi que les projets d'épiceries les plus innovants, sont également membres du réseau ESS. Le groupe a pu constater le potentiel lié à un rapprochement entre les protagonistes du CE et de l'ESS : d'un côté, les acteurs de l'ESS réfléchissent à étoffer leurs critères en renforçant ceux liés aux achats responsables dans lesquels pourrait figurer la priorité donnée aux produits locaux et du CE Nord-Sud. De l'autre, les réflexions sur le CE local peuvent clairement s'inspirer des critères ESS. Il serait également intéressant de réfléchir conjointement au développement de filières de transformation et de commercialisation de produits du commerce équitable et solidaire local.

Intégration ou non du CE local dans les filières de l'économie classique

La nécessité de la labellisation et d'un contrôle strict se pose tout particulièrement quand le produit est transformé et intégré dans des filières plus longues et de surcroît quand ces filières comportent des structures de l'économie classique. Toute approche basée sur les circuits courts et le contact direct entre les personnes qui produisent et celles qui consomment leur production peut facilement se forger sur la confiance et le respect réciproques. Pour les produits qui passent par une série d'intermédiaires avant d'arriver dans nos assiettes, la confiance est moins facilement maintenue et nécessite davantage de contrôle. Le choix entre un CE local labellisé et distribué dans les filières classiques et un CE local qui se construit à l'intérieur d'une filière entièrement sociale et solidaire semble déterminer le niveau de vérification et de contrôle nécessaire à sa crédibilité.

Après réflexion, le groupe a opté pour la terminologie «**commerce équitable et solidaire local**». Ceci pour trois raisons principales. Premièrement en raison du lien évident entre les démarches de commerce équitable local et les critères de l'ESS. Deuxièmement, le commerce équitable local peut être considéré comme un moteur pour soutenir la transition agroécologique dans sa vision systémique, puisqu'il va s'appuyer sur des circuits courts. Et troisièmement, le développement de filières de CE plus longues sont, selon le groupe, plutôt du ressort de démarches institutionnelles et politiques en lien avec des changements de loi au niveau fédéral. Pour cela, le groupe suit de près les réflexions sur le projet de Loi fédérale sur le commerce agricole durable d'Elisabeth Bürgi Bonanomi et Judith Schäli.



© Anne Monard



© Gebana

L'accès pour tou-te-s aux produits équitables et respectueux de l'environnement est une préoccupation

La question du prix final du produit et de son accessibilité à un public au pouvoir d'achat limité préoccupe une grande partie des acteurs et actrices interviewé-e-s. Il s'agit de trouver un équilibre entre un modèle idéal qui respecte l'ensemble des critères sociaux et environnementaux et les considérations économiques. Certains projets d'agriculture contractuelle de proximité ont poussé leurs réflexions jusqu'à rendre le prix des abonnements des paniers proportionnels au revenu et donner la possibilité aux familles de travailler des journées supplémentaires dans les jardins en vue de réduire le prix de l'abonnement.

Le CE local a été identifié comme un moyen pour la transition vers l'agroécologie en France et comme un moyen pour le

développement de filières alimentaires alternatives s'inscrivant dans l'agroécologie en Belgique.

En se ralliant derrière cette philosophie, les groupes traditionnels du CE et les structures de l'ESS pourraient se joindre aux efforts autour d'une transition écologique en Suisse, tout en soulignant que pour ce faire, il faut des modes de fonctionnement collectifs et démocratiques et des prix justes payés aux productrices et producteurs.

Partant des caractéristiques principales du CE local, des discussions lors des entretiens et de la réunion du groupe d'expert-e-s, le groupe de réflexion a finalisé une déclaration avec des critères susceptibles de rencontrer l'adhésion à court (critères de base), moyen (critères évolutifs) et long-terme (critères avancés).



Déclaration

Cette déclaration rassemble les valeurs, principes et intentions partagés par les personnes actives dans la filière de l'alimentation durable et équitable en Suisse romande. Fruit d'un travail collaboratif mené par plusieurs organisations engagées (Swiss Fair Trade, Magasins du Monde, collectif BREAD, Uniterre, FRACP), avec le soutien de la Ville de Genève, ce processus participatif lancé en 2021 a posé les bases d'un **commerce équitable et solidaire local** à travers des enquêtes, des recherches internationales et un atelier de spécialistes.

Plus d'informations sur le processus de rédaction sont disponibles sur le site internet : <http://www.commerce-equitable-local.ch>

Les principes du commerce équitable et solidaire local

Le concept repose sur :

- Des prix couvrant les **coûts de production** et un assurant un **revenu digne** pour les producteurs et les productrices.
- Des engagements contractuels **à long-terme** entre les acteurs de la filière.
- Un mécanisme de **préfinancement** de la production agricole pour mieux répartir les risques.
- La possibilité de mobiliser un **fonds de soutien** pour développer et faciliter des projets collectifs (ex. filières de transformation).
- Des valeurs communes : transparence, traçabilité, agroécologie, respect des droits humains et fonctionnement démocratique.

Critères de base

Les principes suivants guident les protagonistes de la filière :

- Les exploitations se reconnaissent dans l'**agriculture paysanne et/ou agroécologique** ou souhaitent s'engager dans une démarche de ce type.
- Les productrices et producteurs sont organisés dans des structures avec un **fonctionnement démocratique** et/ou se reconnaissent dans les principes et valeurs de l'**économie sociale et solidaire** (ESS)¹.
- Une **transparence** financière est demandée de et envers toutes les structures de la filière.
- Les **conditions de travail** doivent respecter les Conventions collectives de travail, être conformes aux lois nationales et cantonales et aux conventions de l'Organisation internationale du travail.
- **Le recours à des travailleuses et travailleurs détachés est interdit**².
- Les travailleuses et travailleurs saisonniers ont des **contrats de travail officiels** et ont le droit à la même rémunération que les autres personnes employées.
- Une attention particulière est portée à la reconnaissance officielle du **travail des femmes** ainsi qu'à leurs prestations sociales.
- Tout au long de la chaîne de production, **aucune personne n'est discriminée** sur la base de son genre, son ethnie, sa religion, sa nationalité, ou son orientation sexuelle.
- Une attention est portée au **travail de sensibilisation** sur les questions écologiques et sociales auprès du public.

Critères évolutifs à moyen terme

- Les acteurs et actrices de l'ensemble de la chaîne respectent les principes de l'**économie sociale et solidaire**.
- Le **mode de production** est en conversion vers les principes de l'agroécologie et/ou de l'agriculture biologique.

Critères avancés à long terme

- Une **tracabilité physique** des matières premières est exigée.
- Le **mode de production** respecte les principes de l'agroécologie et/ou de l'agriculture biologique et il y a un engagement pour une amélioration continue.
- Un **contrôle** des critères environnementaux et sociaux est assuré par une organisation externe ou un système participatif.

Ces engagements marquent le point de départ d'une **dynamique collective et réciproque**, visant à renforcer durablement un commerce équitable et solidaire local.

Septembre 2024

1 <https://www.apres-ge.ch/charter>

2 Les travailleurs détachés sont soumis au contrat de travail et au système de sécurité sociale de leur pays d'origine.

La suite...

Le groupe de travail commerce équitable et solidaire local a, au cours de ses nombreuses réflexions, élaboré quelques pistes pour poursuivre le travail afin de vérifier la pertinence de la déclaration d'intention et de l'affiner pour pouvoir la mettre en œuvre. Ci-dessous, quelques pistes pour avancer dans ce sens.

Du côté des Magasins du Monde

Nombre de magasins offrent déjà à la clientèle différents produits issus de l'agriculture locale, suisse ou européenne : des pâtes, du riz, des céréales ou des légumineuses. Le lait équitable ou des paniers de l'agriculture contractuelle de proximité en font aussi partie. Pour ces produits, la déclaration d'intention pourra devenir un outil pour discuter du commerce équitable avec les productrices et producteurs et, cas échéant, intégrer certains de ces produits locaux dans la gamme de produits du CE et non plus dans les 20% de produits non CE autorisés à la vente. Plus généralement, cette déclaration pourrait ouvrir le débat du côté des consommatrices et consommateurs plus jeunes pour affirmer que le local, l'équitable et la solidarité sont fondamentalement liés et indissociables.

Nous devrons aussi rester sensibles aux questions de concurrence et tenter d'y répondre. En effet, certains produits tel que le quinoa par exemple, sont cultivés au Sud mais aussi au Nord. Comment gérer ces concurrences pour que les différents protagonistes restent partenaires plutôt que concurrents ? Une réflexion devra être menée à ce sujet, tant par le groupe de travail qu'au niveau des terrains.

Du côté de l'agriculture et de la consommation

Nous avons constaté au cours de notre travail que dans le monde agricole, de l'environnement et de la consommation, le concept de commerce équitable n'est pas intégré et donc pas une priorité. Or, la revendication légitime des agricultrices et agriculteurs à un salaire équitable et à un paiement juste de leur production ne peut pas, selon nous, être déliée des autres aspects inhérents au concept du CE. Citons pour exemple la transparence : si l'on exige, avec raison, plus de transparence du côté des marges du commerce traditionnel, cette transparence doit aussi s'appliquer à la production et à la distribution !

De plus, notre déclaration d'intention valorisant l'agroécologie, un travail de débat et de sensibilisation est indispensable avec les productrices, producteurs et leurs représentant·e·s pour avancer sur un tel dossier.



© Gebana

Dans l'immédiat, un soutien aux revendications paysannes de salaire équitable est évidemment indispensable. Le groupe de travail est, bien entendu, aussi partie prenante des actions menées en faveur d'une «assurance alimentaire», assurance qui aurait pour objectif de donner les moyens à la population dans le besoin d'obtenir un soutien financier pour accéder à une nourriture locale et de qualité.

En général

D'autres pistes sont encore à explorer et à soutenir. Plusieurs difficultés se présentent, tant dans le champ de la distribution que de la transformation des produits alimentaires provenant de petit·e·s productrices et producteurs. Toutes les initiatives et projets travaillant dans ce sens pourraient obtenir un soutien de notre part. Il est aussi important de valoriser et de soutenir les projets allant vers une alimentation locale, équitable et de qualité dans les cantines scolaires ou les collectivités publiques. Des études, un soutien - voire de la coordination - aux pouvoirs publics dans ce sens est une des pistes que le groupe de travail va explorer.

Notre déclaration et notre groupe de travail ont pour objectif général d'accompagner dans le futur les différents acteurs à mutualiser leurs forces pour leur permettre d'intégrer le concept de CE dans leurs préoccupations, et ceci sans leur ajouter des tâches supplémentaires.

Gérald Progin

La Bor, entreprise locale et sociale à circuit court



Photos © La Bor

Entretien avec Güldeniz Üregen, co-fondatrice et co-responsable de la Coopérative de La Bor

Comment définissez-vous votre coopérative ?

Depuis maintenant 15 ans, nous travaillons à développer et valoriser les vergers hautes-tiges et l'arboriculture dans le canton de Neuchâtel. Ceci par divers moyens. Nous plantons des arbres fruitiers sur des terrains que nous louons, renouvelons, créons et entretenons des vergers hautes-tiges pour des particuliers, des entreprises ou des collectivités. Nous pressons les fruits des vergers : dans notre pressoir nous transformons les fruits à pépins (pommes, poires, coings) en jus de fruits. Ainsi les personnes qui ont un ou plusieurs arbres fruitiers dans leur jardin ou leur verger peuvent faire presser leurs fruits chez nous. Presser les fruits des vergers, pour pouvoir les conserver sous la forme de jus, c'est un moyen de revaloriser les vergers et d'inciter à les entretenir. De plus, nous réalisons divers projets de sensibilisation et nous avons également initié la motion populaire «Vergers vivants» pour la protection des vergers et arbres haute-tige.

Vous êtes membre de l'économie sociale et solidaire (ESS), qu'est-ce que ça signifie pour vous ?

Pour nous, cela signifie de travailler à l'échelle locale et à échelle humaine, en privilégiant les circuits courts et en collaborant avec d'autres producteurs-trices et acteurs-trices locaux. C'est aussi privilégier les bénéfices sociaux et environnementaux plutôt que les seuls bénéfices économiques. Avec les vergers et les arbres hautes-tiges, la prise en compte de la durabilité et de la transmission aux générations futures est une condition sine qua non : en effet, un arbre fruitier haute-tige peut vivre et donner des fruits durant une centaine d'années, pour autant qu'il ait été «formé» et entretenu correctement les 10-15 premières années.

Y a-t-il de l'intérêt de la part des politiques à promouvoir la maintenance, voire le développement, des vergers au Val-de-Ruz ?

En Suisse, les vergers hautes-tiges ont diminué de 80% entre 1950 et 2000. Dans le canton de Neuchâtel, c'est pire : avec une diminution de près de 88% durant cette même période. La principale cause est l'accroissement des zones bâties, ainsi que le changement des pratiques agricoles. De plus, les vergers qui restent sont le plus souvent de vieux vergers de plus de 60 ans, peu ou pas entretenus, ni renouvelés avec de nouvelles plantations.

C'est en partant de ce constat que, depuis 15 ans, par différents moyens, nous essayons de sensibiliser et promouvoir la protection, l'entretien et le renouvellement des vergers hautes-tiges auprès de la population et des politiques. Entre autres, nous avons déposé la motion populaire «Vergers vivants», pour la protection des vergers et arbres hautes-tiges, avec l'aide de différentes associations de protection de la nature, des associations de producteurs et de consommateurs. Après avoir été acceptée par le Grand Conseil il y a déjà cinq ans, nous attendons que le Conseil d'État propose un projet de loi pour concrétiser les belles paroles en actes...

Cependant, les choses avancent à petits pas. Certaines communes, comme celle de Val-de-Ruz, soutiennent la maintenance de ce patrimoine, comme les traditionnelles allées de poiriers du Val-de-Ruz.

Tout comme le reste de la biodiversité, les vergers souffrent des dérèglements climatiques. Il faut chercher des solutions et



mettre les moyens nécessaires pour sauvegarder et pérenniser les vergers du canton, qui représentent également un patrimoine paysager et des savoir-faires traditionnels. Dans ce sens, il y a encore beaucoup à faire pour déclencher une véritable prise de conscience des pouvoirs politiques et les mener à des actions concrètes.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les spécificités de votre projet favorisant la biodiversité ?

Depuis deux ans, nous avons créé un verger diversifié en agroforesterie à Wavre, afin de cultiver des fruits de table bio et locaux. Dans ce verger, la diversité s'inscrit à plusieurs niveaux : avec des cultures étagées (hautes-tiges, basses-tiges, arbustes à petits fruits rouges), des arbres de diverses espèces (pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, cognassiers, groseilliers, cassissiers, etc) et de diverses variétés (plus de 15 variétés de pommes).

De plus, nous y avons installé des aménagements pour favoriser la biodiversité, tels que des nichoirs pour les passereaux et pour les faucons, des perchoirs pour les rapaces, un étang, des murgiers (structures composées de pierres de diverses tailles servant d'abri pour la petite faune), etc. Ceci afin de favoriser les synergies entre les différentes espèces végétales cultivées, ainsi qu'avec la faune et la flore sauvage. Cette association permet d'attirer les auxiliaires favorables aux cultures, d'éloigner les nuisibles, de couper le vent, de conserver l'humidité du sol, de fertiliser la terre, etc. La diversité est une richesse à tout point de vue. Nous avons tout à gagner de travailler « avec » la nature.

Notre réseau de distribution

Nous travaillons essentiellement en circuit court, c'est-à-dire par la vente directe de nos produits, et à une échelle locale. Nous produisons environ 20'000 litres de jus par année (sans compter le jus pressé pour des tiers). Nous avons un point de vente en libre-service devant notre pressoir à Valangin et nous tenons un stand au marché de La Chaux-de-Fonds le premier samedi du mois. Nous fournissons également plusieurs cafés-restaurants du canton, ainsi que des institutions publiques et/ou culturelles comme des musées, des théâtres. Nous fournissons quelques revendeurs, qui sont des petites épiceries de village ou des épiceries participatives.

Quelle est votre vision de l'agroécologie ?

Dans notre travail quotidien, c'est essayer d'agir au plus près des valeurs sociales et écologiques que nous défendons : l'équité sociale, la souveraineté alimentaire, la durabilité, la protection de la nature et de la biodiversité. Nous essayons d'aller dans ce sens et d'y contribuer à notre manière, à petite échelle ... Notre verger diversifié en est un exemple.

Avez-vous une autre activité durant l'année ?

Nos activités se déclinent de différentes manières au fil des saisons. En hiver, nous avons beaucoup à faire dans les vergers : avec la taille et l'entretien des arbres, ainsi que la plantation de nouveaux arbres. Au printemps et en été, nous nous occupons du désherbage au pied et autour des arbres, des arrosages des jeunes arbres, etc. En automne, nous cueillons les fruits et les transformons en jus dans notre pressoir. Nous pressons également à façon, c'est-à-dire que nous pressons les fruits des particuliers qui nous apportent leur récolte et repartent ensuite avec le jus de leurs fruits. Enfin, tout au long de l'année, nous vendons nos jus de fruits.

Nous sommes quatre personnes à temps partiel à l'année et avons chacun·e une autre activité professionnelle à côté. En automne, l'équipe est renforcée avec 5 ou 6 personnes saisonnières pour les activités au pressoir.

Coopérative de La Bor
La Borcarderie 5, 2042 Valangin
www.delabor.ch / info@delabor.ch / tél. 077 470 27 76

Initiative populaire fédérale pour la protection des aliments

Protégeons l'humain, l'animal et l'environnement!

Signez l'initiative

www.protection-des-aliments.ch/signer



La Suisse a besoin de règles claires sur le génie génétique

Le génie génétique ne devrait être autorisé que si les risques pour les humains, les animaux et l'environnement peuvent être exclus, ainsi que la liberté de choix des consommateur·ices et la protection de l'agriculture sans OGM sont garanties.

Protéger les humains, les animaux et l'environnement des risques

Une évaluation complète des risques doit permettre d'exclure tout danger potentiel pour notre santé ou la préservation de la nature - conformément au principe de précaution qui a fait ses preuves.

Garantir la liberté de choix dans les rayons des magasins

Une obligation d'étiquetage des OGM tout au long de la chaîne de valeur assure la liberté de choix des consommateur·ices et des agriculteur·ices.

Préserver l'agriculture sans OGM et la qualité Suisse

Les produits de qualité provenant de Suisse sont certifiés sans OGM et doivent pouvoir le rester. Des règles claires en la matière protègent le secteur agricole suisse.

Empêcher les brevets sur les semences

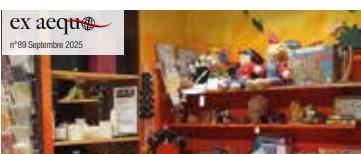
Les brevets entravent la sélection durable des plantes et rendent les agriculteur·ices dépendant·es d'un petit nombre de grandes entreprises. Des aliments sains doivent être accessibles à toutes et tous.

Choisir la diversité au lieu des OGM

La production alimentaire sans OGM montre depuis longtemps déjà comment il est possible de produire des aliments sains et variés. Elle pose les bases d'un système alimentaire durable et innovant.

Signez l'initiative

www.protection-des-aliments.ch/signer



Bien plus que des magasins !



ex aequo

Abonnement 2026:

Ami·e des Magasins du Monde 70 CHF

Je m'abonne à *ex æquo* à titre de :

Bénévole 30 CHF

Membre soutien 110 CHF

Ami·e des Magasins du Monde 70 CHF

Parrain-Marraine 360 CHF

Inscription: secretariat@mdm.ch / 021 661 27 00

par courrier: Association romande des Magasins du Monde
Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne

Versement: CCP 12-6709-5 / IBAN CH83 0900 0000 1200 6709 5

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal - Localité _____ Réimpression 87